

Le « Girardin industriel » en plein soleil à la Réunion

A 9 200 kilomètres de la métropole, la Réunion jouit d'une forte croissance économique et bénéficie d'excellentes conditions pour la production d'électricité solaire.

LES CGPI connaissent l'atout du dispositif « Girardin industriel » : moyennant un investissement à fonds perdu, le client profite d'un levier fiscal. Par exemple, s'il investit 7 300 €, il bénéficie d'une réduction d'impôt de 10 000 €.

La sélection de l'exploitant et des intervenants est un facteur primordial pour la réussite de l'opération et le bien-fondé de la défiscalisation. Il est, en effet, difficile de vérifier la réalité des investissements effectués à plusieurs milliers de kilomètres, leur bonne exploitation et leur bonne gestion.

Des conditions d'exploitation idéales

Présentant les atouts nécessaires, l'île de la Réunion a été retenue pour développer le programme GERRI (Grenelle de l'environnement à la Réunion – Réussir l'innovation), mis en place par les plus hautes instances du gouvernement, et pour devenir la vitrine environnementale de la France et de l'Europe. Selon Bruno Cohen, président-directeur général de *SFER (Société fournisseur d'énergies renouvelables)*, entreprise locale qui étudie la faisabilité d'une installation solaire, la gère et l'entretient, « 150 000 toits peuvent recevoir des panneaux photovoltaïques exploitables à la Réunion ». *SFER* a pris le parti d'exploiter des centrales inférieures à 36 kW, dans la mesure où elles n'ont aucun problème de raccordement. Celui-ci est de droit pour les petites et moyennes centrales électriques.

« En revanche, pour les grosses centrales, EDF peut imposer au propriétaire d'effectuer à sa charge des travaux de raccordement, en créant une ligne souterraine ou aérienne, poursuit Bruno Cohen. EDF peut également imposer des délestages, c'est-à-dire des périodes d'interruption pendant lesquelles la centrale ne peut pas vendre sa production, soit parce que la société n'a pas besoin de cette production d'électricité, soit parce qu'elle estime que son réseau ne supportera pas cette production complémentaire. » Autre élément à prendre en compte : le délai de raccordement au réseau EDF est long pour les gros dossiers : plus d'une année parfois, voire une année et demie.

Le cadre réglementaire

De nombreuses démarches administratives sont à réaliser avant d'exploiter une installation photovoltaïque. Il faut :

- une déclaration de travaux ou de permis de construire ;
- une demande de déclaration d'exploiter auprès la Direction de la demande et des marchés énergétiques ;
- une demande à déposer à la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, pour l'obligation d'achat par EDF ;
- une demande de contrat de raccordement au gestionnaire du réseau ERDF ;
- une demande de contrat d'achat EDF qui donne droit à la vente de la production d'électricité.

Par ailleurs, la réussite d'un dossier de défiscalisation et la rentabilité de l'investissement dépendent de la qualité des installations. Voilà qui nécessite une coopération efficace entre différents intervenants.

De véritables spécialistes

Victoria Patrimoine développe des produits de valorisation de l'impôt des sociétés et dispose de cinquante-cinq concessions actives sur l'ensemble du territoire national. *Gesdom* est une so-

ciété de conseil en ingénierie industrielle, spécialisée dans le financement de matériels devant être exploités dans les départements et collectivités d'outre-mer. Quant au cabinet *Diane*, il valide les montages juridiques et sécurise les investisseurs. « Le choix d'une SEP (société en participation) n'apporte de sécurité juridique que s'il est accompagné d'un compte séquestre des charges garantissant les frais de gestion de la société, explique Diane. Ainsi, pour un investissement de 250 000 €, il doit y avoir une provision de plus de 20 000 € de frais avancés la première année et provisionnés. » ■

Production d'électricité solaire à la Réunion

POINTS FORTS

- 1• Le ratio de performance (énergie produite/énergie reçue du soleil) est excellent sur l'île et le tarif d'achat par EDF garantit la pérennité des exploitations.
- 2• Le mécanisme fiscal du « Girardin industriel » permet d'investir dans du matériel industriel outre-mer, avec une aide de l'Etat qui majore la réduction d'impôt obtenue.

POINTS FAIBLES

- 1• Il y a un surcoût du matériel lié au prix du transport maritime et aux droits de douane.
- 2• Les avantages sont réservés à une clientèle de contribuables payant au minimum 3 000 € d'impôt et aux sociétés soumises à l'IS.

NOTRE AVIS

Le photovoltaïque s'intègre dans une logique globale de protection de l'environnement et de développement durable. Ce secteur a le vent en poupe et bénéficie d'avantages d'exploitation via la garantie de rachat par EDF.

Contact : Bruno Cohen, SFER
Tél. : 02 62 22 32 42
bruno.cohen@sfer.org
Stanislas Horaist,
Victoria Patrimoine – Gesdom
Tél. : 01 48 86 30 60
stanislast.horaist@victoria-patrimoine.biz

